



Sainte-Érène, le 4 mars 2024

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue lundi le 4^e jour du mois de mars 2024 à 19h30 au centre municipal et communautaire situé au 362, rue de la Fabrique, à Sainte-Érène, sous la présidence du maire M. Sébastien Lévesque.

Sont présent(e)s :

Mme Nathalie Daoust , conseillère	Siège # 1
M. Nicholas Kaven Jean, conseiller	Siège # 2
Mme Nancy Lizotte, conseillère ;	Siège # 4
M. Nelson Thériault, conseiller :	Siège # 6

Absent :

Mme Carmen Fournier, conseillère	Siège # 3
M. Alain Delisle, conseiller ;	Siège # 5

Formant ainsi le quorum et tous déclarent avoir reçu l'avis de convocation par courrier électronique.

Est également présente Marie-France Lévesque directrice générale et greffière-trésorière.

1.Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19h30 par le maire, M. Sébastien Lévesque.

26-03-2024

2.Lecture et adoption de l'ordre du jour

1. **Ouverture de la séance**
2. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
3. **Procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2024**
4. **Présentation et approbation des comptes**
5. **Période de questions des citoyens**
6. **Administration**
 - 6.1 Proposition de service – H2Lab – Projet de réfection média filtrant
 - 6.2 Proposition de service – Club Action Sol – Projet de réfection du média filtrant
 - 6.3 Programme d'aide financière MTQ – Rapport des dépenses de l'exercice financier 2023
 - 6.4 Comptes de taxes en souffrance
 - 6.5 Cession du lot numéro 3 865 284
7. **Urbanisme et zonage**
 - 7.1 Dérogation mineure – 39 route de Val-d'Érène
 - 7.2 Dérogation mineure – 45 rue de la Poudreuse
 - 7.3 Demande de permis – 5 rue de la Boule de Neige
 - 7.4 Demande de permis – 13 rue du Blizzard
8. **Loisirs et culture :**
 - 8.1 Offre de service – Plancher de la salle communautaire
 - 8.2 Demande d'aide financière à la MRC de La Matapédia dans le cadre de la politique de soutien aux projets structurants (FRR)

- 8.3 Projet par et pour les jeunes
- 8.4 Demande de don – Camp Sable Chaud
- 9. **Autres sujets :**
 - 9.1 Souper de lancement – Aqua-Neige
 - 9.2 Demande de soutien financier – Les Amirams de la Vallée Inc.
- 10 **Période de questions des citoyens**
- 11 **Levée de la séance**

Il est proposé par Nathalie Daoust appuyé par Nicholas Keven Jean et résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire tenue le 4 mars 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

27-03-2024

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2024

Il est proposé par Nelson Thériault appuyé par Nicholas Keven Jean et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 5 février 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

28-03-2024

4. Présentation et approbation des comptes

Il est proposé par Nathalie Daoust, appuyée par Nancy Lizotte et résolue, d'approuver les comptes du mois de février 2024 au montant de 32 692.12\$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Période de questions des citoyens

- Demande d'appui de la municipalité pour les entrepreneurs de région concernant le projet de règlement numéro 2024-02 relatif à la modification du schéma d'aménagement (Règlement numéro 01-2001) de la MRC de La Matapédia
- Achat d'une souffleuse

6. Administration

29-03-2024

6.1 Proposition de service – H2Lab – Projet de réfection média filtrant

Sur une proposition de Nathalie Daoust appuyé par Nicholas Keven Jean, il est résolu d'accepter la proposition de service de l'entreprise H2Lab située au 56 Mnt Industrielle et commercial, Rimouski, Québec G5M 1B1 au montant de 977.30\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30-03-2024

6.2 Proposition de service – Club Action Sol – Projet de réfection du média filtrant

Considérant que la municipalité de Sainte-Irène souhaite faire la valorisation des biosolides municipaux provenant de leur système d'épuration des eaux usées sur des parcelles situées en milieu agricole en tant que matières résiduelles fertilisantes

Considérant que pour ce projet, le générateur des biosolides doit déposer un avis de projet au MELCCFP

Sur une proposition de Nathalie Daoust appuyée par Nancy Lizotte, il est résolu d'accepter la proposition de service de Club Action-Sol de La Matapédia situé au 26, boulevard Saint-Benoît Ouest local 105, Amqui, Québec G5J 2E2 au montant de 4 644\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

31-03-2024

6.3 Programme d'aide financière MTQ – Rapport des dépenses de l'exercice financier 2023

Considérant que le ministère des transports a versé une compensation de 163 920\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année 2023 dans le cadre du programme PAERRL :

Considérant que la municipalité doit attester et confirmer l'utilisation de cette somme :

Considérant que la compensation annuelle allouée vise l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes dont la responsabilité incombe à la municipalité;

En conséquence, sur une proposition de Nelson Thériault, appuyée par Nancy Lizotte, il est résolu d'attester le bilan présenté par la directrice générale et secrétaire-trésorière au montant de 264 294\$ représentant les frais admissibles encourus au cours de l'année 2023 pour l'entretien des routes locales 1 et 2, conformément aux modalités du programme d'aide à l'entretien du réseau routier local. (PEARRL)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

32-03-2024

6.4 Comptes de taxes en souffrance

Considérant que l'état des taxes dues est de 33 310,51\$ pour l'exercice financier 2023;

Il est proposé par Nathalie Daoust, appuyé par Nancy Lizotte et résolu d'approuver cet état des taxes dues, présenté à la séance et de transmettre les dossiers à la MRC de La Matapédia. La municipalité se réserve le droit d'enlever de la liste tous les contribuables qui auront fait un versement avant le 19 mars 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

33-03-2024

6.5 Cession du lot numéro 3 865 284

Considérant que le nouveau poste de pompage sera construit sur le lot numéro 3 865 284 appartenant à la MRC de La Matapédia;

Considérant que la municipalité a demandé à la MRC de La Matapédia de céder le lot 3 865 284 par résolution (85-05-2023) le 1^{er} mai 2023;

Considérant que la MRC de La Matapédia à accepter de céder le lot 3 865 284 par résolution (CA 2023-118) le 7 juin 2023;

Il est proposé par Nancy Lizotte, appuyé par Nathalie Daoust et résolu que Sébastien Lévesque, maire et Marie-France Lévesque, directrice générale et greffière-trésorière, soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité de Sainte-Idrène tous les documents relatifs à cette acquisition. Les frais relatifs à cette acquisition sont à la charge de la municipalité de Sainte-Idrène.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

34-03-2024

7. Urbanisme et zonage

7.1 Dérogation mineure – 39 route de Val-d'Idrène

Considérant que la demande vise à rendre conforme aux dispositions de l'article 7.4.3 un projet de construction d'un garage accessoire à un usage résidentiel.

Considérant la hauteur totale du garage accessoire sera fixée à 5.8 mètres alors que cette hauteur ne devrait pas excéder 5.0 mètres;

Considérant que La superficie maximum du garage accessoire à la résidence pouvant être érigé sur ce lot sera fixée à 80.26 mètres carrés alors que cette superficie ne devrait pas excéder 75% de la superficie du bâtiment principal soit 78.00 mètres carrés.

Considérant qu' à la suite de l'analyse de la demande par le CCU, celui-ci recommande au conseil municipal d'autoriser l'émission du permis demandé;

En conséquence, sure une proposition de Nelson Thériault, appuyée par Nancy Lizotte, il est résolu de délivrer le permis comme demandé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

35-03-2024

7.2 Dérogation mineure – 45 rue de la Poudreuse

Considérant que la dérogation demandée vise à rendre conforme aux dispositions des articles 7.4.3 et 7.5.10 du règlement de zonage 07-2004, la position et le gabarit du garage ainsi que la localisation d'une thermopompe ;

Considérant que la dérogation vise à rendre conforme le bâtiment concerné suite à la réalisation de travaux sans permis mais en continuité aux travaux de construction d'un garage autorisés par le permis ADL190069.

Considérant que si la marge de recul arrière de la demande de dérogation est acceptée, la marge de recul arrière du garage donnant sur la limite du lot 6 360 481 sera fixée à 0.44 mètre alors que selon les dispositions de l'article 7.4.3, cette marge de recul ne devrait pas être inférieure à 2.0 mètres considérant la présence d'une fenêtre dans le mur du bâtiment.

Considérant que si le gabarit du bâtiment (article 7.4.3) de la demande est accepté, la superficie totale du garage sera fixée à 71.10 mètres carrés représentant un ratio de 97% de la superficie du bâtiment principal alors que selon les dispositions de l'article 7.4.3, la superficie totale du garage et de ses annexes ne devrait pas excéder 55 mètres carrés correspondant à un ratio de 75% de la superficie du bâtiment principal.

Considérant que si la localisation de la thermopompe (article 7.5.10) de la demande est acceptée, la localisation de la thermopompe sera fixée sur la limite séparative des lots 3 865 362 et 6 360 481 tel que montré au certificat de localisation préparé par l'arpenteur-géomètre Frédéric Gaudreault le 19 janvier 2024 sous la minute 5223 de ses dossiers.

Considérant qu' à la suite de l'analyse de la demande par le CCU, celui-ci recommande au conseil municipal d'accepter cette demande conditionnellement à ce qui suit :

- Présence d'une fenêtre mur arrière : obtenir une servitude de droit de vue sur le lot 6 360 481;
- Présence d'une thermopompe : limite arrière du terrain : obtenir une servitude de tolérance et d'accès pour l'entretien de la thermopompe sur le lot 6 360 481;
- Gabarit du bâtiment : Procéder au démantèlement de l'une des annexes du garage;

En conséquence, sur une proposition de Nicholas Kaven Jean, appuyée par Nathalie Daoust, il est résolu d'accepter cette demande de dérogation mineure conditionnelle à l'exécution du demandeur des trois conditions proposées par le CCU.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

36-03-2024

7.3 Demande de permis – 5 rue de la Boule de Neige

Considérant que le demandeur désire installer une thermopompe sur le bâtiment principal situé au 5 rue de la Boule de Neige;

Considérant qu' à la suite de l'analyse de la demande par le CCU, celui-ci recommande au conseil municipal d'autoriser l'émission du permis demandé;

En conséquence, sur une proposition de Nathalie Daoust, appuyée par Nelson Thériault, il est résolu de délivrer le permis comme demandé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

37-03-2024

7.4 Demande de permis – 13 rue du Blizzard

Considérant que le demandeur désire construire un bâtiment principal de type maison unifamiliale sur dalle de béton avec mezzanine situé au 13 rue du Blizzard;

Considérant que le demandeur désire faire l'installation septique ainsi qu'un puits tubulaire aménagé par forage tel que recommandé par l'étude de sol et le prélèvement de l'eau et sa protection effectuer par Aqua Ingénium

Considérant qu' à la suite de l'analyse de la demande par le CCU, celui-ci recommande au conseil municipal d'autoriser l'émission du permis demandé;

En conséquence, sur une proposition de Nancy Lizotte, appuyée par Nathalie Daoust, il est résolu de délivrer le permis conditionnel à ce que l'élévation du bâtiment principal soit en façade, que la porte d'entrée principale soit en façade et que les dimensions de la fenestration respectent le règlement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

38-03-2024

8. Loisirs et culture :

8.1 Offre de service – Plancher de la salle communautaire

Considérant que la municipalité souhaite faire cirer le plancher de la salle communautaire et le couloir à l'étage du bâtiment municipal;

Considérant que deux soumissions ont été reçues

- Lee conciergeries----- 2 845,63\$
- Richard Picot ----- 839,32\$

En conséquence, il est proposé par Nelson Thériault, appuyé par Nancy Lizotte et résolu d'adopté la soumission la plus basse soit l'entreprise Richard Picot au montant de 839.32\$ La facture sera déposée au programme de subvention PRABAM.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

39-03-2024

8.2 Demande d'aide financière à la MRC de La Matapédia dans le cadre de la politique de soutien aux projet structurants (FRR)

Il est proposé par Nathalie Daoust et appuyé par Nancy Lizotte et résolu que :

La municipalité de Sainte-Irène autorise le dépôt d'une demande d'aide financière de 7 382\$\$ à la MRC de La Matapédia dans le cadre de la politique de soutien aux projets structurants;

La municipalité de Sainte-Irène confirme sa participation financière de 1 716\$ pour la réalisation du projet ;

La municipalité de Sainte-Irène autorise, dans l'éventualité d'une aide financière accordée par la MRC, Marie-France Lévesque directrice générale et greffière trésorière, à signer le protocole d'entente avec la MRC de La Matapédia.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40-03-2024

8.3 Projet- par et pour les jeunes

Il est proposé par Nancy Lizotte et appuyé par Nicholas Kaven Jean et résolu que;

La Municipalité de Sainte-Irène confirme une participation financière de 1000 \$ pour l'année 2023-2024 afin de permettre la réalisation de projets **par et pour** les jeunes découlant du projet des stratégies jeunesse en milieu municipal du Secrétariat à la Jeunesse ;

La municipalité délègue Marie-France Lévesque directrice générale et greffière-trésorière comme représentant(s) de la municipalité sur le conseil d'administration du comité de développement ;

La municipalité mandate le comité de développement à identifier par résolution le ou les projets qui bénéficieront d'une aide financière en vertu de l'entente entre la MRC, la municipalité et le comité de développement.

La municipalité autorise Sébastien Lévesque maire, à signer le protocole d'entente avec la MRC et le comité de développement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

41-03-2024

8.4 Demande de don – Camp Sable Chaud

Il est proposé par Nathalie Daoust, appuyé par Nancy Lizotte et résolu de faire un don de 320\$ au Camp Sable Chaud afin d'offrir une semaine gratuite à deux citoyens âgés de 6 à 15 ans. Cette offre sera faite par concours sur les réseaux sociaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Autres sujets

42-03-2024

9.1 Souper de lancement – Aqua-Neige

Il est proposé par Nathalie Daoust, appuyé par Nancy Lizotte et résolu d'offrir le billet du souper de lancement ainsi que les deux bracelets de soirée de l'aqua-neige 2024 par concours sur les réseaux sociaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

43-03-2024

9.2 Demande de soutien financier – Les Amiramms de la Vallée Inc.

Il est proposé par Nancy Lizotte et appuyé par Nathalie Daoust et résolu de faire un don à l'organisme Les Amiramms de la Vallée Inc d'une somme de 100\$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Période de questions des citoyens

Aucune question n'est adressée au conseil

44-03-2024

11. Levée de la séance

Il est proposé par Nelson Thériault, appuyée par Nathalie Daoust et résolue de lever la séance à 21h32.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**COPIE CERTIFIÉE CONFORME
DONNÉE À SAINTE-IRÈNE
CE 5^e JOUR DE MARS 2024**



Sébastien Lévesque
Maire
trésorière



Marie-Françoise Lévesque
Directrice générale et greffière-